LES VICISSITUDES DU SERVAGE EN RUSSIE (XVIIIe SIÈCLE-1861)

Alexandre KAMENSKI *

L'INSTITUTION DU SERVAGE, comme phénomène social, a un rôle clef pour la compréhension de tous les processus sociaux, politiques et économiques dans l'histoire de la Russie durant plusieurs siècles. Et bien que formellement, le servage ait été aboli il y a plus de 150 ans, si grande a été son action sur la société russe qu'il continue toujours à influencer la conduite sociale et l'auto-identification de certains groupes de la population de la Russie actuelle. Il reste l'objet de débats aigus non seulement parmi les historiens, mais aussi parmi les représentants des différents courants de l'opinion publique.

Généralement, le servage russe est interprété uniquement comme relations entre les nobles et les paysans qui en dépendent, et associé aux privilèges des premiers. Cependant, en réalité, vers le XVIIIe siècle, c'était un phénomène beaucoup plus vaste et complexe. Tout d'abord, il faut prendre en compte le fait que les nobles n'étaient pas du tout les seuls propriétaires des serfs, ou *krepostnykh krestian*. Pour la fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle, le mot même de « noblesse » ne peut être utilisé que sous conditions. En effet, à cette époque, il existait plusieurs groupes privilégiés de gens qui assuraient un service militaire ou exerçaient une fonction publique, et qui n'ont formé l'ordre juridique unifié de la noblesse que vers la fin du XVIIIe siècle. Parmi les propriétaires de serfs, il y avait aussi des catégories différentes du peuple, y compris des citadins, des représentants du clergé, des petits fonctionnaires ou des militaires qui n'étaient pas d'origine noble. De plus, comme le montrent des recherches spécialisées, c'est notamment les non-nobles, et tout d'abord les citadins, qui participaient activement aux diverses transactions ; d'ailleurs, ils achetaient beaucoup plus de serfs qu'ils n'en vendaient[1]. Nominalement, le tsar était aussi le propriétaire d'un nombre considérable de serfs attachés à la glèbe, mais pas en tant que personne privée, plutôt comme souverain suprême et propriétaire de tout ce qui existait dans le pays. La législation n'y connaissait pas encore

* *Russian State University. Courriel: <kamenskii@list.ru>.*

1. GOLIKOVA, 1972, p. 3, 8 et 313, d'après les données des livres de servage dans les villes de la région de la Volga.

la notion de propriété privée et le processus de séparation entre les notions de souverain et d'État n'était qu'en cours. Ceux qu'on appelait « paysans de palais » et qui appartenaient au tsar, avaient plus de liberté que ceux qui appartenaient aux propriétaires privés. De plus, au début du XVIIIe siècle, les serfs attachés à la glèbe ne constituaient pas encore une catégorie sociale unifiée. Outre les serfs qui dépendaient des propriétaires, il y en avait aussi d'autres, appelés *kholop*, dont le statut était proche de l'esclavage, et encore d'autres catégories de dépendants[2]. Les serfs faisaient principalement un travail agricole, tandis que les *kholop* étaient d'habitude des domestiques, et parfois même géraient les domaines des nobles, menaient des procès pour leurs maîtres, etc. D'ailleurs, les serfs pouvaient être aussi « transformés » en domestiques ou, comme on les appelait, *dvorovyï* ou *dvornia* (gens de maison)[3]. Enfin, dans la législation russe de cette époque-là, il n'y avait pas de normes quelconques qui puissent déterminer les droits de possession des propriétaires fonciers sur leurs serfs, et leurs relations réciproques étaient réglées par le droit coutumier plutôt qu'écrit. Formellement, la possession de serfs était une compensation, une forme de paiement du service au tsar. Il existait deux types de propriété foncière : le *pomestie,* ou « domaine », était une propriété conditionnelle, accordée comme moyen de subsistance durant le temps où l'on servait l'État, par le tsar qui restait son propriétaire suprême. La *votchina,* ou « bien patrimonial », était une propriété héréditaire de famille. Il faut noter que durant tout le XVIIe siècle, a eu lieu un processus de fusion entre ces deux types de propriété, d'effacement des distinctions entre elles. En ce qui concerne les *kholop*, ils étaient la propriété complète et sans partage de leurs maîtres en vertu des contrats conclus avec eux.

L'ambiguïté des réformes de Pierre le Grand

Dans le premier quart du XVIIIe siècle, à l'issue des réformes de Pierre le Grand, l'institution du servage subit en Russie des changements radicaux. Parallèlement, dès le début, il y eut un certain dualisme dans la politique de Pierre le Grand envers le servage. Cela s'était manifesté dans les années 1699-1700, lors de la préparation à la guerre contre la Suède. Ceux qu'on appelait *datotchnye lioudi*[4], qui devaient être envoyés par les propriétaires fonciers dans une certaine proportion, étaient devenus la source de recrutement d'une nouvelle armée, aux côtés de volontaires. En ce qui concerne ces derniers, une législation appropriée stimulait le recrutement des *kholop*, non seulement, d'ailleurs, de ceux qui s'engageaient au service militaire en accord avec leurs maîtres, mais aussi des fugitifs. Les serfs, en revanche, ne pouvaient s'engager à l'armée qu'avec la permission écrite de

2. Sur les *kholop* voir HELLIE, 1982.

3. Les gens qui assuraient le service militaire ou de l'État étaient aussi appelés *kholop* du tsar. Ce n'est pas un hasard non plus si les mots *dvornia, dvorovye* et *dvorianstvo* ont la même étymologie.

4. Paysans et citadins soumis aux obligations militaires à vie, NdT.

leurs propriétaires, et les paysans évadés qui s'enrôlaient comme soldats devaient être renvoyés à leurs maîtres. Il est à noter que les paysans affranchis auparavant par leurs propriétaires et enrôlés comme soldats, mais jugés inaptes au service militaire, devaient, d'après la loi, être réduits de nouveau en servage et ne pas être portés au compte des *datotchnye liouди*. Cela avait pour but que les propriétaires, à la place des paysans, envoient leurs domestiques au service militaire. Donc, dès le début, la politique de Pierre le Grand fut axée sur la destruction de l'institution du *kholopstvo*, ce qui aboutit finalement à la disparition de cette catégorie sociale.

L'attitude envers les serfs attachés à la glèbe était différente, et Pierre le Grand ne voulait manifestement pas supprimer leur dépendance par rapport aux propriétaires fonciers. Mais, en même temps, il y avait aussi un certain dualisme à cet égard. Ainsi, en 1699, par un oukaze nominatif de Pierre le Grand, il était ordonné d'inscrire dans le *posaд*, donc d'admettre parmi les citadins, tous les paysans, y compris ceux appartenant aux propriétaires fonciers, qui faisaient du commerce dans des boutiques situées en ville ou qui avaient « des métiers de tannerie et d'autres »[5]. Les années suivantes, cet oukaze fut confirmé à plusieurs reprises malgré le mécontentement de la population urbaine, qui ne voulait pas de concurrence. Cette mesure avait un caractère purement pragmatique car elle accroissait le nombre de contribuables des villes. Cependant, l'originalité de cette situation résidait dans le fait que les paysans inscrits dans le *posaд* ne changeaient pas de statut : ils restaient formellement des serfs attachés à la glèbe et continuaient à payer une redevance à leurs maîtres. À vrai dire, la loi ordonnait aux propriétaires fonciers de ne pas augmenter la redevance à proportion des revenus du paysan inscrit dans le *posaд*. De cette manière, l'État s'ingérait directement dans les relations entre les propriétaires terriens et leurs serfs, en réglementant les droits des premiers[6]. Il est intéressant de noter que la législation relative aux paysans inscrits dans le *posaд* reconnaissait indirectement leur droit à la possession de biens immobiliers, ce qui devint plut tard l'objet de vifs débats.

Le mécontentement de Pierre le Grand quant aux résultats de l'activité de la *Palata ob oulojenii*[7] qu'il avait créée en 1700 et qui devait élaborer une nouvelle législation, atteste que, du point de vue du pouvoir suprême, la possession des serfs continuait à avoir un caractère conditionnel et était considérée comme une forme de paiement du service de l'État. Dans le projet élaboré par cette commission, il y avait une tentative de formuler dans l'esprit du droit positif les droits de possession des nobles : « Tous les propriétaires fonciers et les propriétaires de *votchina* sont libres dans leur

5. *Polnoe sobranie zakonov Rossiüskoï imperii*, Recueil complet de lois de l'Empire Russe, ci-après *PSZ*), Saint-Pétersbourg, 1830, t. 3. n°1723.

6. *Ibid.*, t. 7. n°4432.

7. Commission législative, NdT.

possession de gens, de paysans et de paysans sans famille et sans terre »[8]. D'après les historiens, c'est notamment l'aspect formateur de catégorie sociale de ce projet que le tsar n'avait pas aimé parce qu'il ne voulait partager avec personne le pouvoir sur ses sujets[9]. En 1720, une nouvelle commission législative fut créée. Dans un décret adressé spécialement à cette commission, le tsar avait ordonné de mentionner dans le projet préparé l'interdiction de la séparation des membres d'une famille de serfs lors de leur vente. Il notait :

> « Il y avait une coutume en Russie, et elle existe toujours, selon laquelle la petite noblesse vend les paysans, les domestiques, en séparant leurs familles, [...] comme des têtes de bétail, chose qui ne se fait nulle part dans le monde ; de plus, quand le propriétaire foncier sépare les parents et les enfants, les maris et les femmes, il y a beaucoup de cris[10]. »

Les auteurs du nouveau Code n'exécutèrent pas seulement la volonté du tsar, mais ils allèrent plus loin en essayant d'interdire complètement la vente des paysans sans terre. Cependant, ce projet, comme le premier, resta sur le papier, et la question de la vente des paysans sans terre fut débattue durant tout le XVIIIe siècle.

Selon certains historiens contemporains, au début de son activité réformatrice, au moment où l'ancienne organisation sociale des militaires et des fonctionnaires fut détruite, et alors qu'une nouvelle n'était pas encore apparue, Pierre le Grand avait la possibilité réelle d'abolir le servage[11]. Bien que les impressions de son voyage en Europe occidentale dans les années 1697-1698 eussent pu lui suggérer une idée pareille, cela n'entrait probablement pas dans ses intentions. Premièrement, le tsar considérait sans aucun doute le servage comme un moyen indispensable pour la réalisation de ses plans. Ainsi, par exemple, la construction de la flotte, des canaux, de Saint-Pétersbourg et d'autres vastes projets similaires était réalisée grâce à une mobilisation de masses populaires qui n'était possible que dans les conditions du maintien du régime de servage. Deuxièmement, un des grands problèmes de Pierre le Grand durant toute la période de son règne fut l'insoumission de la noblesse au service de l'État, et de ce fait, le servage restait un moyen de le leur imposer. L'oukaze de 1714 supprima définitivement la différence entre la *votchina* et le *pomestie*, et ce dernier devint une propriété héréditaire. La coutume de *pomestnoe verstanie*, c'est-à-dire la dotation en terre et en paysans en échange du service de l'État, cessa. Mais, en même temps, selon la législation de Pierre le Grand, tous les nobles devaient servir l'État en permanence, faute de quoi ils risquaient de perdre leurs domaines. En effet, la noblesse n'avait pas de liberté personnelle et, comme les autres catégories du peuple, se trouvait dans une situation

8. MANIAKOV, 1962, p. 395.
9. MEDOUCHEVSKI, 1994, p. 109.
10. VOSKRESSENSKI, 1945, t. 1, n°106, p. 92.
11. KAMENSKI, 2000, p. 164; RIASANOVSKY, 1999, p. 186.

de servitude par rapport à l'État. Donc, le régime du servage constituait l'essence des relations entre le pouvoir suprême et ses sujets. Troisièmement, comme nous le montrent de nombreux documents, le menu peuple était un objet de mépris pour Pierre le Grand. Il le considérait comme une masse paresseuse et ignorante qui ne pouvait être menée qu'avec l'usage de la force. Il écrivait dans un de ses oukazes de 1723 : « Notre peuple est comme les enfants, il est content d'être illettré et ne fait ses études qu'après en avoir été forcé par le maître »[12]. La réforme de l'impôt effectuée par Pierre le Grand en 1718-1724 eut une grande signification aussi bien du point de vue du développement du servage que du système des relations sociales dans son entier. La réforme elle-même était conçue uniquement comme financière et devait, tout d'abord, assurer l'existence de l'armée régulière. Cette dernière devait rester cantonnée dans les régions de l'empire après la guerre contre la Suède. Un impôt unique prélevé sur tous les hommes – sur chaque individu mâle – fut établi. Il reçut le nom de *podouchnaia podat*[13] et remplaça l'impôt prélevé sur les foyers des paysans aussi bien que d'autres contributions indirectes qui existaient auparavant. Cependant, la *podouchnaia podat* ne concernait pas tous les hommes du pays : la noblesse, le clergé, les militaires et les fonctionnaires furent exemptés de cet impôt, constituant une partie privilégiée et non-imposable du peuple. Puisque l'intérêt principal de l'État était d'avoir le plus possible de contribuables, en effectuant la réforme et en faisant en même temps le recensement, il aspirait à supprimer tous les groupes sociaux marginaux en inscrivant leurs membres soit au service, soit à la *podouchnaia podat*. Dans le dernier cas, cela signifiait assez souvent la réduction en servage de gens qui étaient libres auparavant. Par voie de conséquence, le marché de la main-d'oeuvre libre, déjà très restreint mais pourtant nécessaire au développement de l'économie, fut pratiquement supprimé. Pour résoudre ce problème, le pouvoir édicta en 1721 un oukaze permettant aux propriétaires d'entreprises industrielles qui n'étaient pas d'origine noble d'acheter des serfs attachés à la glèbe pour le travail en usine. L'extension du servage devenait donc plus grande et en même temps cela signifiait que l'État ne considérait pas la possession des serfs uniquement comme un privilège des nobles.

Au cours de la réforme, le *kholopstvo*[14] comme catégorie sociale spéciale fut supprimé définitivement. Tous les gens dépendants personnellement furent définis comme serfs attachés à la glèbe, sans prendre en considération le fait qu'ils fissent un travail agricole ou non. De même, tous les paysans qui n'étaient pas en servage furent aussi réunis dans une catégorie sociale qui avait reçu le nom de *gossoudarstvennye krestiane*[15]. Les charges imposées

12. *PSZ*, t. 7, p. 150.
13. Capitation, NdT.
14. Esclavage, NdT.
15. Paysans d'État, NdT.

sur ces derniers et leur absence de droits garantis par la loi rendaient leur liberté aussi très limitée, mais cependant, en réalité ils étaient sans aucun doute plus libres que les paysans appartenant aux propriétaires fonciers et aux monastères.

Afin que tous les contribuables fussent strictement assujettis à la *podouchnaia podat*, au cours de la réforme furent établis des passeports qui limitaient beaucoup les déplacements des gens. Dans cette situation, le paysan ne pouvait pas quitter son village, même pour une journée, sans avoir un document spécial délivré avec la permission de son propriétaire foncier. De plus, selon la législation, les responsables du pouvoir à tous les niveaux devaient veiller rigoureusement à ce que des inconnus venant sur le territoire de leur ressort eussent leurs passeports. Toute personne sans passeport était déclarée comme fugitif et était passible d'une action pénale ; le recel des fugitifs était considéré comme une infraction grave.

Libération progressive de la noblesse et renforcement de la servitude paysanne

La réforme fiscale de Pierre le Grand fut donc la dernière étape de l'établissement juridique du servage en Russie, et ses réorganisations même avaient consolidé cette institution, en étendant ses principes aux autres groupes sociaux. Cependant, le dualisme de la politique du grand réorganisateur de la Russie se manifesta complètement après sa mort, en 1725. Le système politique crée par Pierre le Grand comprenait deux principes alternatifs, deux possibilités de développement du pays : le principe militaire et policier, basé sur la théorie d'État régulier, et le principe de catégorie sociale qui supposait la formation d'ordres juridiques dont les droits et les privilèges sont fixés par la loi. Le résultat contradictoire des réformes se manifesta en particulier dans le fait que la noblesse fut mise en situation de servitude, tout en réunissant les conditions favorables à sa transformation en ordre de plein exercice. En dehors de la suppression des distinctions juridiques entre la *votchina* et le *pomestie*, la création de normes communes à tous les nobles relativement à l'exécution de leur service de l'État signifiait la suppression de la distinction juridique entre différentes catégories de militaires et de fonctionnaires et créait une base pour leur consolidation dans un ordre uni. Dans contexte de combats acharnés entre les coteries de la cour qui se déroulèrent après la mort de Pierre Ier, et d'absence sur le trône d'une personnalité forte comme l'ancien tsar, la noblesse commença à lutter pour sa libération. Les quelques décennies suivantes se déroulèrent sous le signe de cette lutte. Il faut faire remarquer ici que la libération de la noblesse signifiait que le paysan d'un propriétaire foncier cessait d'être sujet de l'État et devenait définitivement la propriété privée du premier. Autrement dit, du fait de l'obtention par la noblesse de ses droits, l'État perdait le contrôle d'une partie considérable de ses sujets. Plus la noblesse obtenait de droits privés, moins le paysan en avait, et les droits de possession des propriétaires fonciers, qu'en pratique

la législation ne pouvait pas réglementer, devenaient une partie des droits de leur ordre. En outre, le servage avait des répercussions sur la conscience nobiliaire puisque la dignité des nobles était attachée non seulement à un statut social élevé, mais aussi à la possession d'un type spécial de bien. À son tour, dans la psychologie sociale de la paysannerie russe, le servage favorisait la consolidation des caractères d'assistanat, de passivité sociale et de paresse. Tout cela ne pouvait pas ne pas se faire sentir sur la conscience nationale et publique en général.

Dès 1730, lors des événements qui accompagnèrent l'accession au trône de l'impératrice Anna Ivanovna, la noblesse russe se déclara comme une force sérieuse et avec un poids politique, et put ainsi beaucoup obtenir durant les dix années suivantes[16]. Par exemple, pour la première fois, la durée du service des nobles fut limitée à 25 ans. C'est à cette époque notamment que se répandit largement la pratique de l'octroi des domaines comme récompense du service. D'ailleurs, il y avait des cas où l'on octroyait des domaines qui appartenaient auparavant à l'État: ainsi le nombre des serfs appartenant aux propriétaires privés augmentait. Il est à noter qu'une semblable pratique apparaît dans les conditions d'un déficit permanent des ressources financières qui ne permet pas à l'État d'assurer à ses agents un traitement convenable. Le nombre de serfs augmenta aussi par un autre moyen: en 1736, tous les paysans travaillant en usine dans des conditions d'emploi libre furent déclarés comme propriété des industriels et, dès ce moment-là, formèrent un groupe spécial de serfs sous le titre de *possessionnye krestiane*. Le processus de la consolidation des droits et des privilèges de l'ordre nobiliaire et donc de l'affermissement de l'institution du servage continuèrent aussi durant les vingt années suivantes, celles du règne de la fille de Pierre le Grand, l'impératrice Elisabeth Petrovna. Lors d'une nouvelle révision des âmes en 1747-1749, fut éditée une série d'oukazes qui ordonnaient à toutes les personnes qui n'étaient pas d'origine noble et possédaient des serfs de les vendre immédiatement, et leur interdisait à l'avenir « dans tout l'État, d'acheter des paysans sans terre et avec terre de même que des personnes qui payent la capitation, et d'écrire des actes d'achat » – c'est-à-dire de conclure des marchés[17]. L'oukaze de 1752, qui fut l'étape suivante, limitait en fonction de la production le droit d'acheter des paysans pour le travail à l'usine. De cette manière, des mesures sérieuses étaient prises pour établir le monopole de la noblesse sur les serfs.

La fin du règne d'Elisabeth fut marquée par la publication de l'oukaze de 1760, qui permettait aux propriétaires fonciers d'envoyer leurs paysans en Sibérie: d'ailleurs ces derniers étaient considérés comme des recrues remises à l'État par leurs propriétaires. En fait, les propriétaires fonciers obtinrent ainsi le droit de rendre leur sentence judiciaire ; ce qui signifiait

16. Sur ces événements : MEEHAN-WATERS, 1982 et KOUROUKINE, 2004.
17. *PSZ*, t. 12., n. 9267, p. 528.

l'élargissement de leurs droits de possession et aggravait donc la servitude des serfs. En même temps, dans ce cas-là, le pouvoir se basait non sur les intérêts de la noblesse mais sur ses propres intérêts pragmatiques liées à la nécessité de la mise en valeur des espaces de la Sibérie. L'oukaze ordonnait d'y envoyer des paysans ayant moins de 45 ans et aptes au travail, sans les séparer de leurs femmes, bien que le destin de leurs enfants restât soumis au jugement du propriétaire terrien. Ce dernier devait les munir d'un vêtement, de l'argent nécessaire pour le transport et la nourriture lors du voyage. Il est important de noter qu'une fois arrivés en Sibérie, ces paysans passaient dans la catégories des paysans d'État et donc étaient délivrés du servage. Les chercheurs notent aussi que

> « certaines dispositions de la législation sur la déportation confirment les aspects les plus monstrueux du servage, [...] mais objectivement elle avait certaines conséquences positives. Les paysans déportés en Sibérie, sur les terres riches, se trouvaient souvent dans des conditions plus favorables par rapport à celles qu'ils avaient dans la Russie européenne, chez leurs propriétaires[18]. »

Dans ce cas-là, il est clair qu'un propriétaire normal, dont la situation économique dépendait directement du travail de ses serfs, ne manifestait aucun penchant à abuser de son droit de déportation des paysans en Sibérie. Il ne recourait à ce droit que pour se débarrasser des ivrognes, des paresseux et des agitateurs. D'ailleurs, le même droit de se débarrasser des intrus fut aussi obtenu par les citadins et les paysans d'État, qui l'utilisaient assez souvent[19].

La fin du règne d'Elisabeth Petrovna fut marquée par une tentative complémentaire pour garantir par la loi les droits de propriété de la noblesse. La comparaison entre la clause citée ci-dessous du projet élaboré par l'*Oulojennaia komissia*[20] et l'extrait du projet de 1700 qu'on a mentionné plus haut montre l'évolution considérable qu'a connue le système législatif russe durant ces décennies. Il était dit dans cette clause :

> « La noblesse a le pouvoir absolu sur ses paysans de sexe masculin et féminin et sur leurs biens, sauf acte homicide, usage du fouet et de tortures. Pour cela, tous les nobles sont libres de les vendre et mettre en gage, en recrue ou d'en faire une dot, de conclure des marchés, de les affranchir temporairement pour qu'ils exercent un métier et se procurent des moyens d'existence, de laisser partir les veuves et les jeunes filles pour se marier dans d'autres villages, de les transférer d'un village à l'autre [...] de les utiliser à son gré pour des travaux, des services, des commissions, sauf les punitions mentionnées ci-dessus[21]. »

Si ce projet avait été mis en vigueur, le développement de l'institution du servage aurait pu passer à un tout autre niveau. Cependant, il ne se réalisa pas. Ce ne fut probablement pas pour des raisons idéologiques, mais plutôt du

18. *Rossiüskoe zakonodatelstvo...*, 1987, p. 498.
19. KAMENSKI, 2006, p. 135-138.
20. Commission législative, NdT.
21. *Proekt novogo Oulojenia*, s. d., p. 119.

fait que durant les dernières années de son règne, Elisabeth Petrovna prenait rarement des décisions sérieuses. Par contre, le court règne suivant, celui de l'empereur Pierre III, représenta un point culminant dans la formation des droits et des privilèges de la noblesse.

En février 1762, parut le Manifeste de l'affranchissement de la noblesse, d'après lequel elle obtenait la liberté et était exemptée du service obligatoire de l'État en devenant définitivement un ordre de gens libres. Parallèlement, il était interdit aux employeurs d'origine non-noble d'acheter des serfs attachés à la glèbe pour le travail en usine; ainsi la possession de ces derniers devint un monopole de la noblesse. Ces réformes eurent diverses conséquences sociales. L'apparition de ce Manifeste signifiait la destruction de la hiérarchie de subordination à l'État qui existait depuis des siècles au sein des groupes sociaux de la société russe et la violence de la balance sociale qu'elle assurait. Comme cela était déjà noté dans l'historiographie du début du XXe siècle, si auparavant « d'après la loi, les villages et les serfs attachés à la glèbe n'étaient encore pas la propriété privée complète des nobles » puisque même « le caractère privé de l'achat ne supprimait pas le caractère étatique de la possession » et que l'État restait le propriétaire suprême de la terre, le Manifeste de 1762 « décida définitivement du sort des paysans et les transforma en bien exclusif des propriétaires fonciers »[22]. Il est intéressant de noter que maints paysans considérèrent ce Manifeste comme un dégagement à l'égard du propriétaire foncier qui, à son tour, n'était plus obligé de servir l'empereur. Cependant, les tentatives de masse de ne plus obéir aux propriétaires furent réprimées durement par les troupes gouvernementales.

Les hésitations de Catherine II

La législation de Pierre III, qui avait en quelque sorte révolutionné l'ensemble du système des relations sociales en Russie, créa une nouvelle réalité politique dont devait tenir compte Catherine la Grande, qui monta sur le trône après lui, en juin 1762. Elle était une partisane ferme et convaincue des opinions des Lumières françaises et considérait le servage non seulement comme un phénomène anti-humain qui déshonorait la Russie aux yeux de l'Europe, ce qui était très important pour elle, mais aussi comme un obstacle pour le développement social et économique du pays. Elle comprenait bien que c'est notamment le servage qui freinait la création d'une bonne hiérarchie sociale selon le modèle européen, création qui était le but principal de son programme politique.

Dans les documents qu'elle a laissés, liés à des périodes différentes de son règne, on peut lire beaucoup de mots accusateurs à l'adresse du servage et des esclavagistes. Par exemple, dans une de ses notes, elle écrivait avec

22. BELIAEV, 1903, p. 276 et 283.

ironie : « Si on ne peut pas dire que le serf est une personne[23], donc, qu'il n'est pas un être humain et qu'il faut le considérer comme du bétail, cela nous donnera une mauvaise réputation auprès du monde entier ». Puis elle continue: « L'esclavage est un legs de l'esprit primitif des Tatars », c'est-à-dire la conséquence du joug mongol des XIIIe-XVe siècles, tandis que « les Slaves étaient des gens libres »[24]. Étant partisane des opinions des physiocrates, Catherine II privilégiait l'agriculture dans l'économie, mais elle comprenait bien que son développement était impossible sans que les paysans fussent libres et disposent de leurs biens. Elle écrivait: « Les moteurs principaux de l'agriculture sont la liberté et la propriété » et « plus le paysan a de persécuteurs, plus lui et l'agriculture vont mal »[25]. En même temps, Catherine II, comme la plupart de ses contemporains, doutait de la capacité des paysans russes à user correctement de la liberté obtenue après l'abolition du servage. Ainsi, une des personnes instruites de cette époque, le prince Dmitri Galitsine, avec lequel Catherine II discutait de ce problème en 1765-1766, écrivait dans une des lettres qu'il adressait à l'impératrice :

> « On peut gager qu'en passant si vite du servage à la liberté, ils [les paysans] n'en profiteront pas pour améliorer leur bien-être, et la plupart d'entre eux se livreront à l'oisiveté, car [...] notre paysan n'aime pas beaucoup le travail. Je sais bien que la paresse et l'état servile sont inséparables et que la première est le résultat du second. L'esclavage de longue durée, où nos paysans croupissent, a formé leur caractère réel et actuellement peu parmi eux aspirent vraiment à un type de travail ou d'activité qui pourrait les enrichir[26]. »

La princesse Ekaterina Dachkova, qui devint plut tard directrice de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, énonçait les même idées dans ses conversations avec Denis Diderot. En comparant le peuple avec un aveugle qui vit heureusement au bord du précipice, ne sachant rien et pouvant devenir malheureux s'il recouvre la vue, elle insistait sur ce fait qu'il fallait d'abord instruire le peuple puis l'affranchir:

> « L'instruction mène à la liberté ; cette dernière, sans instruction, ne peut engendrer que l'anarchie et le désordre. Quand les classes inférieures de mes compatriotes seront instruites, alors, ils seront dignes de la liberté, car c'est seulement à ce moment qu'ils pourront l'employer sans préjudice pour leurs concitoyens et sans détruire l'ordre et les relations nécessaires sous toutes les formes de gouvernement[27]. »

En ce qui concerne Catherine II, elle déclarait dans ses réponses aux questions de Diderot :

---

23. Individu, NdA.

24. *Rossiïski gossoudarstvennyï arkhiv drevnikh aktov* [Archives d'État de la Russie contenant des actes anciens, RGDA], Fonds 10 (bureau de Catherine II), inventaire 1, dossier 26, feuille 2.

25. *Zapiski imperatritsy Ekateriny Vtoroï* [Notes de l'impératrice Catherine II], Saint-Pétersbourg, 1970, p. 646.

26. SEMEVSKI, 1888, t. 1, p. 26.

27. DACHKOVA, 1985, p. 80-81.

« Le pain qui nourrit le peuple, la religion qui le console, ses idées ne vont pas plus loin que cela. Il sera toujours aussi simple que sa nature ; la prospérité de l'État, les siècles, l'avenir, ce sont des mots qui ne peuvent pas le toucher. Il n'appartient à la société que par son travail, et dans tout cet espace énorme qui s'appelle l'avenir, il ne voit que le jour qui commence. À cause de sa pauvreté il est privé de la possibilité de s'intéresser à l'avenir[28]. »

En conclusion de pareilles opinions, il y avait l'idée de la nécessité de préparer progressivement les paysans à l'abolition du servage. En 1764, à l'initiative de Catherine la Grande, fut créée la *Volnoe ekonomitcheskoe obchtchestvo* (Société d'Économie libre) qui annonça un concours du meilleur essai sur la distribution de la propriété aux paysans. Et même si les plus radicaux de ces travaux ne furent pas publiés, ce fut depuis ce moment-là que la question de la paysannerie devint l'objet du débat public. Cette même année fut effectuée réforme dite de la « sécularisation », à l'issue de laquelle les terres de l'Église russe orthodoxe devinrent le bien de l'État. Près d'un million d'anciens paysans de monastères formèrent la catégorie des paysans « économiques », appelés ainsi d'après le nom du Collège d'économie, un organisme crée spécialement pour les administrer. Le statut social de cette catégorie de paysans était assimilé à celui des paysans d'État. Selon certains historiens, la réforme de la sécularisation fut une sorte de prologue du futur affranchissement des paysans et « a pratiqué une brèche considérable dans le servage »[29].

Catherine II essayait aussi de lutter contre les abus des propriétaires fonciers. Lors de son voyage dans des provinces baltes, elle prit connaissance de la situation dramatique des serfs locaux et ordonna au gouverneur général de Livonie, G. Brown, de convoquer le *Landtag* de sa part :

« Sa Majesté a appris avec mécontentement par des plaintes qui lui ont été rapportées [...] la grande oppression que subissent les paysans de Livonie et a décidé de les aider et surtout de mettre fin à cette cruauté de tyran et au despotisme effréné [...] d'autant plus que cela lèse non seulement le bien commun mais aussi le droit suprême de couronne[30]. »

Les mesures prises dans cette région aboutirent à l'affaiblissement du servage et ce ne fut pas par hasard si, dès le XIXe siècle, c'est notamment dans cette région qu'on commença à abolir le servage. En 1767, tout le pays suivit avec passion l'enquête judiciaire sur Daria Saltykova, propriétaire foncier et fanatique qui tua et estropia personnellement des dizaines de ses serfs. Dans l'oukaze de Catherine II, elle fut appelée «le monstre de la race humaine », privée de son titre de noblesse et placée jusqu'à la fin de sa vie dans la prison souterraine d'un des monastères de Moscou.

28. *Rousski arkhiv* [Les archives russes], 1880, t. 3, p. 19.
29. KOMISSARENKO, 1990, p. 124. Voir aussi ZAVIALOV, 1990, et SEMEVSKI, 1901, t. 2.
30. SEMEVSKI, 1901, t. 1, p. 17-18.

Peu de temps auparavant, en 1765, l'impératrice avait commencé l'œuvre principale de sa vie, le *Nakaze Oulojennoï komissii*[31]. Dans la version définitive de ce document, on ne pouvait trouver que des allusions discrètes à la possibilité et à la nécessité de l'affranchissement progressif des paysans. Il était même question de l'impossibilité et du danger de le faire en une fois, ce qui correspondait bien aux idées de Montesquieu, sur lesquelles se basait ce *Nakaze*, et de la comparaison de nouvelles lois avec les coutumes du peuple. Cependant, les brouillons conservés du *Nakaze* montrent que dans sa version initiale, Catherine II parlait beaucoup plus franchement du servage mais fut obligée de corriger sa position après s'être heurtée à la critique assez radicale de son entourage[32]. Et quand, lors des séances de la Commission législative en 1767-1768, un des députés abordait la question du servage et même faisait allusion à la possibilité de l'abolir, cela provoquait tout de suite une réaction de la part des députés de la noblesse. Plus tard, Catherine II écrivit :

> « On ose à peine dire qu'ils [les serfs] sont les mêmes gens que nous, et quand je le dis moi-même, je risque d'être reçue à coups de pierres. Que n'ai-je souffert de cette société dure et folle quand, dans la Commission, on a commencé à discuter de certaines questions concernant ce sujet, et quand les nobles ignares, dont le nombre était beaucoup plus grand que je ne pouvais le supposer, car j'estimais trop hautement ceux qui m'entouraient tous les jours, ont commencé à deviner que ces questions pourraient amener à une certaine amélioration de la situation actuelles des laboureurs[33]. »

Catherine II assimila bien la leçon qui lui avait été donnée par les députés de la Commission, et jusqu'à la fin de son règne elle resta très prudente envers tout ce qui concernait le servage. Elle s'affermit dans l'idée qu'on ne pouvait l'abolir que progressivement. Elle croyait, en particulier, que c'était possible à l'occasion des changements de propriétaires des paysans, ce qui prendrait, selon ses calculs, à peu près 100 ans. En 1775, elle interdit de réduire de nouveau en servage les paysans qui étaient affranchis. D'ailleurs, dans la *Jalovannaïa gramota dvorianstvou*[34] de 1785, document où étaient fixés tous les droits et tous les privilèges de la noblesse, y compris le monopole de la possession des terres et du tréfonds, la question de la possession des serfs fut passée sous silence[35].

Dans le même temps, l'institution du servage, comme n'importe quelle institution sociale, ne pouvait pas rester dans la stagnation et durant le règne de Catherine continuait à se développer, en atteignant notamment son point culminant à cette époque-là. Ainsi, en particulier, la pratique de la vente des paysans sans terre et en détail prit une grande ampleur. Cependant, on observait aussi des phénomènes d'un autre genre dans le développement

31. Grande instruction à la Commission législative, NdT.
32. KAMENSKI, 2000, p. 355-357.
33. *Zapiski imperatritsy Ekateriny Vtoroï*, p. 174-175.
34. Charte à la noblesse, NdT.
35. BARLETT, 1989, p. 50 ; KAMENSKI, 2000, p. 448-450.

de l'institution du servage. Comme le montrent de nombreuses recherches, les paysans s'accoutumaient de plus en plus à l'activité industrielle et commerciale. *L'otkhodnitchestvo*[36], c'est-à-dire le départ temporaire des paysans pour gagner leur vie et leur passage de la corvée à la redevance devint très répandu. Comme on l'a noté, « des opérations usuraires, monétaires et bancaires effectuées au sein d'un patrimoine avaient le caractère de masse » ; dans certaine régions du pays, l'économie naturelle s'écroulait[37]. Certains paysans devenaient assez aisés et achetaient leur liberté. D'autres, en restant formellement des serfs, achetaient des fabriques et des usines au nom de leurs propriétaires et assuraient des transactions importantes.

La politique contradictoire de Paul Ier

Une nouvelle étape dans l'histoire du servage russe commença en 1796, avec l'accession au trône de l'empereur Paul Ier. D'une part, Paul croyait sincèrement en une sorte d'harmonie dans les relations entre les paysans et leur propriétaires. Selon le témoignage de son officier d'ordonnance, il disait même qu'« il serait mieux de distribuer tous les paysans de l'État aux propriétaires fonciers. Ces derniers en prennent mieux soin, ils ont leurs propres police paternelle »[38]. La distribution massive des paysans d'État et des paysans économiques, dont le nombre habituel était à peu près de 600 000, aux propriétaires privés fut le résultat de ces convictions[39]. Il est intéressant de noter que Paul 1er réussit à distribuer ces paysans en 4 ans seulement tandis que sa mère, Catherine II, n'en concéda guère en 34 ans, et d'ailleurs elle n'offrait que des domaines qui avaient été en servage auparavant et avaient perdu leurs propriétaires. Cependant, d'un autre côté, une des principales lignes de la politique de Paul était de discipliner la société russe et, tout d'abord la noblesse qui, selon lui, était devenue trop libre durant le règne précédent. Il lui semblait que cela pouvait conjurer le danger de la propagation de la Révolution française en Russie. Dans ce but, fut entreprise une sorte de révision des privilèges des nobles orientée vers la diminution de ces privilèges et le rétablissement de la dépendance des nobles par rapport au trône. Toutes ces considérations de Paul, dans leur ensemble, rendirent sa politique concernant la question des paysans très contradictoire et incohérente.

Dès décembre 1796, le servage fut étendu aux territoires attachés récemment à l'empire : ceux de Crimée, du Caucase et de Kouban. Cependant, deux mois plus tard, Paul interdit la vente aux enchères des paysans sans terre. À la fin de 1797, il promulgua un oukaze relatif aux paysans d'État

36. Ce mot provient du mot *oukhod*, la sortie, NdT.

37. PROKHOROV, 1998, p. 21-28.

38. *Rasskazy guenerala Kotloubitskogo o vremeni imperatora Pavla I* [Témoignages du général Kotloubitski sur l'époque de l'empereur Paul Ier], *Rousski arkhiv*, 1866, Stb. 1309.

39. SEMEVSKI, 1882, n°12, p. 59.

qui leur ordonnait d'avoir pas moins de 15 *déciatines*[40] de terre par personne, puis il interdit la vente de paysans sans terre en Ukraine. En 1797 toujours, un des plus connus et des plus mystérieux oukazes de Paul vit le jour. C'était le Manifeste de la corvée de trois jours *(Manifest o trekhdnevnoï bartchtchine)*, selon lequel les propriétaires fonciers ne devaient pas obliger leurs paysans à travailler plus de trois jours par semaine. Les opinions des historiens varient sur le but de la promulgation de ce Manifeste. Cependant, il est clair qu'il signifiait l'intervention directe de l'État dans les relations entre les paysans et les propriétaires fonciers et montrait que le pouvoir suprême ne considérait pas les serfs attachés à la glèbe comme la propriété sans partage des nobles. D'ailleurs, il est probable que le Manifeste fut motivé par l'inquiétude à propos de l'indépendance excessive des nobles plutôt que par le souci des paysans. Les chercheurs pensent qu'il ne fut presque pas appliqué dans la réalité, et qu'en Ukraine il amena même une aggravation de la situation des laboureurs qui travaillaient traditionnellement deux jours par semaine pour leurs propriétaires fonciers. En 1798, Paul alla plus loin : il révoqua l'interdiction d'achat des paysans pour les usines, interdiction en vigueur depuis 1762. Cette mesure montre très bien que Paul, partisan fervent du maintien du servage, ne le considérait pas comme un privilège de l'ordre de la noblesse, mais le voyait comme un des objets du contrôle de l'État.

Le caractère contradictoire de la politique de cet empereur a engendré des légendes sur son attitude quant à la question de la paysannerie et des discussions entre les historiens. Il existe même une opinion selon laquelle le complot suscité en 1801 contre Paul et à l'issue duquel il fut détrôné et tué, était une réaction des nobles notamment contre son aspiration à rendre la situation des serfs moins pénible. Cependant, une historienne contemporaine qui a étudié les décisions du tsar relatives à des demandes des paysans en est venue à la conclusion que « la pratique judiciaire réfute complètement la version de l'allégement de la situation des paysans et d'un tournant dans la politique agraire »[41].

Les réformes d'Alexandre Ier et l'abolition

Le successeur de Paul, son fils Alexandre Ier, considérait la question de la paysannerie tout à fait autrement. Éduqué par Catherine la Grande dans l'esprit des Lumières, il avait de vastes projets réformateurs dont la réalisation devait démocratiser considérablement l'ordre politique de la Russie en remplaçant l'absolutisme sinon par la république, du moins par une monarchie constitutionnelle limitée. En même temps, Alexandre comprenait bien que la réalisation de tout cela était impossible sans abolition du servage, ce qui devait devenir une sorte de pierre angulaire de toutes ses réformes. Le jeune empereur avait bien senti instinctivement que le potentiel

40. Mesure agraire équivalant à 1,0925 ha, NdT.

41. ABRAMOVA, 1989, n°4, p. 56.

de développement social du pays dans les limites qui étaient possibles dans le cadre du servage était pratiquement épuisé à ce moment-là. La question de la paysannerie devenait une des plus aiguës de la vie politique russe, et toute tentative de réforme butait contre la barrière du servage.

Cela ressemble à un paradoxe mais c'est notamment l'aspiration d'Alexandre Ier à abandonner les formes autoritaires de gouvernement propres à son père qui fit prendre un tournant à sa fonction. À peine un mois après son accession au trône, il créa le *Nepremenny sovet*[42], organe consultatif qui s'occupait de la discussion et de l'élaboration des projets de loi et avec lequel il voulait discuter de ses réformes. Cet organisme comprenait 12 hauts fonctionnaires. Un mois plus tard, Alexandre soumit à l'examen de cet organe l'oukaze qui interdisait la vente des paysans sans terre et qui devait devenir une première étape sur la voie de l'abolition du servage. Après celui-ci, on projeta l'oukaze suivant: la permission accordée à des gens non-nobles d'acheter des domaines à condition que les paysans deviennent libres. Et quand, de ce fait, un certain nombre de paysans libres apparaîtrait, alors on envisageait d'étendre cette règle aux nobles. Cependant, la première proposition de l'empereur se heurta déjà à une forte résistance des propriétaires. Alors, Alexandre décida d'associer la résolution de la question paysanne à la promulgation d'un document au caractère plus général qui garantissait les droits civils de tous les sujets de l'Empire. Il se proposait de le promulguer le jour du couronnement de l'empereur, en septembre 1801. Un nouveau projet fut élaboré. Il supposait l'interdiction de la vente des paysans sans terre et l'établissement du principe selon lequel l'État s'engageait à acheter les paysans des propriétaires fonciers en cas de nécessité, ainsi que la fixation des conditions auxquelles les paysans pouvaient se racheter eux-mêmes. Mais les projets d'Alexandre ne trouvèrent pas de partisans, ni parmi les hauts fonctionnaires ni même chez ses amis les plus proches, dont la rébellion l'effrayait. En définitive, la seule chose que le tsar réussit à obtenir fut la promulgation de l'oukaze qui permettait aux non-nobles d'acheter des terres, mais sans les paysans.

Plus d'un an s'écoula avant qu'un progrès dans la résolution de la question paysanne se profile. En février 1803, parut l'oukaze sur les cultivateurs libres, qui établissait les conditions auxquelles les propriétaires fonciers pouvaient affranchir leur paysans, y compris avec leurs terres et contre un prix de rachat. Cet oukaze avait une signification plus idéologique que pratique. Selon les données existantes, durant toute la période de la validité de l'oukaze, à peu près de 112 000 paysans, donc 2 % des serfs, furent affranchis. Les normes élaborées dans cet oukaze furent à la base de la réforme de 1861. En 1804, fut aussi adopté un oukaze permettant aux descendants de marchands qui avaient atteint le 8e rang[43] d'acheter des

42. Conseil indispensable, NdT.

43. Toutes les personnes qui se trouvaient au service militaire ou civil de l'État occupaient un des 14 rangs de la Table des rangs édictée par Pierre le Grand en 1721.

domaines et d'en posséder, sous réserve de passer un contrat avec les paysans qui devenaient, de cette façon, affranchis. La même année, était adopté le « Règlement des paysans de la Livonie » qui affermissait le statut des chefs de famille comme locataires viagers et héréditaires de la terre et leur offrait le droit de devenir propriétaires en achetant leurs exploitations. Bientôt, les dispositions principales de la nouvelle loi furent étendues à l'Estonie. Ainsi, une classe de paysans aisés se créait dans des villages baltes.

L'étape suivante dans l'histoire des réformes d'Alexandre Ier est liée au nom de Mikhail Speranski, qui avait élaboré sur l'ordre de l'empereur un vaste programme de transformations de l'État. Ce programme n'envisageait pas l'abolition du servage en une seule fois. Son auteur pensait qu'il fallait réunir les conditions dans lesquelles les propriétaires fonciers eux-mêmes trouveraient leur profit à affranchir les paysans. Mais ce programme circonspect de Speranski provoqua aussi un rejet vigoureux de la part des milieux de la noblesse, donc de cette couche de la société russe sur laquelle s'appuyait traditionnellement le pouvoir monarchique. Nikolaï Karamzine, un écrivain qui devint plus tard un célèbre et grand historien russe, était l'idéologue des adversaires de la réforme. Dans une note adressée spécialement au tsar, il écrivait :

> « Seront-ils heureux, les laboureurs, étant affranchis du pouvoir des propriétaires, mais sacrifiés à leur propres vices, aux fermiers et aux juges malhonnêtes ? Nul doute que les paysans appartenant à un propriétaire raisonnable qui se contente d'une redevance modérée ou d'une déciatine de champs labourés par *tiaglo*[44] sont plus heureux que ceux de l'État car ils ont en sa personne leur protecteur vigilant et amical[45]. »

Dans les conditions de la guerre avec la France napoléonienne qui s'approchait –l'opinion publique considéra Speranski comme agent de l'influence française–, l'empereur fut obligé de céder à la pression qui pesait sur lui et de renoncer à ses projets réformateurs. Ce retournement s'opéra en 1812, quelques mois avant le début de la guerre.

Alexandre Ier reprit ses projets de réforme de la Russie après la victoire sur Napoléon. Sa tactique changea un peu : on envisageait de commencer la réorganisation aux extrémités de l'Empire, notamment en Pologne et en Finlande, auxquelles le tsar avait offert des formes particulières de gouvernement qui réunissaient un pouvoir monarchique supérieur et des institutions représentatives. En 1816, les propriétaires fonciers de la province d'Estonie adressèrent une demande au tsar afin d'abolir le servage dans leur région parce qu'ils s'intégraient de plus en plus aux relations commerciales, dont le développement était freiné par la faible productivité des serfs. Selon le décret sur les paysans d'Estonie, signé par le tsar, ils devenaient personnellement libres, mais toute la terre restait en possession des

44. Ménage de serfs, NdT.
45. KARAMZINE, 1991, p. 73.

propriétaires fonciers. Ce document limitait aussi la liberté de déplacement des paysans, qui ne pouvaient changer de résidence qu'avec la permission de la communauté rurale et sous réserve de ne pas laisser de dettes. En 1817, la même réforme fut effectuée en Courlande, et en 1819 en Livonie. La situation réelle des paysans qui étaient obligés de devenir fermiers chez les mêmes propriétaires fonciers, mais parfois à des conditions beaucoup plus dures, ne changea pas radicalement. Cependant, le fait même de leur affranchissement avait, bien sûr, une grande importance. En 1817-1818, Alexandre 1er ordonna à plusieurs hauts fonctionnaires à la fois d'élaborer des projets sur l'abolition du servage en Russie même et de lier leur réalisation à l'introduction d'une constitution. Son projet fut mis au point vers 1820, mais peu après, l'empereur fut définitivement déçu par les possibilités de réalisation de ses desseins et tous les projets restèrent sur le papier.

Le changement de pouvoir suivant en Russie eut lieu après la mort d'Alexandre Ier, durant l'hiver 1825. Il fut accompagné d'une révolte armée, organisée par de jeunes nobles radicaux. Dans la littérature historique, ces personnes reçurent le nom de décembristes, d'après le mois durant lequel cette révolte eut lieu. Les décembristes voyaient l'avenir de la Russie de façons diverses, mais ils réprouvaient unanimement le servage, vu comme le plus grand malheur de la vie russe. L'empereur Nicolas Ier, qui étouffa cette révolte, était assez instruit et intelligent et comprenait bien l'effet funeste du servage. Dès la fin de 1826, fut créé un comité secret pour l'élaboration de diverses versions d'un projet visant à son abolition progressive. Plus tard, en 1835, 1839, 1840, 1844 et 1848, des comités similaires réapparurent, mais leur activité ne donna aucun résultat concret. La cause de cela se trouvait tout d'abord dans le fait que le but de Nicolas Ier était la protection de la Russie contre les ébranlements sociaux. Pour cela, il jugeait nécessaire de mettre en sommeil toutes les institutions sociales existantes en établissant dans la société un contrôle policier rigide.

Entre-temps, une crise systémique profonde se développait dans le pays. Elle se manifestait par un retard technique et économique sur les principaux pays européens qui s'accentuait de plus en plus. La cause principale de cette crise résidait notamment dans le servage qui freinait le développement de l'industrie aussi bien que de l'agriculture. Les serfs qui peuplaient les régions les plus fertiles du pays n'avaient aucun intérêt à augmenter la productivité du travail, à développer l'agronomie et à utiliser les machines agricoles. Une écrasante majorité de propriétaires fonciers n'y réfléchissait pas plus, bien que la possession de serfs ne leur assurât plus une aisance suffisante, et que vers le milieu du siècle, une partie considérable de leur domaines en Russie centrale se trouvât mise en gage dans des établissement de crédit. La défaite de la Russie dans la Guerre de Crimée en 1854-1855 fut une des plus frappantes manifestations et un résultat direct de la crise systémique. Elle rendit inévitable l'abolition du servage. Ce n'est donc que dans les circonstances de cette crise et de cette défaite qui démoralisa et désorganisa

l'élite noble que le pouvoir suprême, en la personne d'Alexandre II, réussit enfin à réaliser cette réforme, la plus importante de l'histoire russe.

❁

En Union Soviétique, le servage était considéré comme un phénomène négatif et une sorte de symbole de l'oppression de classe dans la Russie prérévolutionnaire. Mais, dès la Perestroïka, dans les années 1985-1991, au fur et à mesure que se formait d'un vaste spectre de courants dans l'opinion publique, ont commencé à apparaître différentes interprétations de ce phénomène complexe et, bien sûr, multiforme. Sont apparus des auteurs qui glorifiaient le servage comme l'incarnation des relations traditionnelles et patriarcales dans la société russe antérieure à Pierre le Grand, quand elle n'était pas encore gâtée par l'influence occidentale. Ils le voyaient comme une sorte d'organisation harmonieuse des obligations mutuelles entre le pouvoir et le peuple. Il existe aussi une autre attitude, plus justifiée scientifiquement et moins émotionnelle, qui lie l'apparition et le long maintien du servage aux facteurs climatiques et naturels, donc aux conditions défavorables à l'exploitation du sol. Elle considère le servage non seulement comme une forme cruelle d'oppression mais aussi comme un système « de survie sur la base de relations paternalistes dans les conditions défavorables de la vie du *socium* russe »[46]. Et enfin, une opinion qui remonte au XVIIIe siècle a fait école. Selon elle, la paysannerie russe elle-même n'était prête ni moralement, ni économiquement à son affranchissement, et si cela avait été effectué, toute l'économie du pays se serait écroulée.

Il est clair que le premier point de vue mentionné ci-dessus est un objet de convictions, de foi, et donc qu'il est absurde d'en discuter. En ce qui concerne le deuxième point de vue, donc la comparaison du climat de la Russie européenne avec d'autres pays et les conclusions à en tirer sur les conditions défavorables pour l'économie, il est contestable. En fin de compte, s'il en était ainsi, la Russie, au mieux, n'aurait pu se nourrir elle-même et elle ne serait pas devenue au tournant des XIXe-XXe siècles un des principaux fournisseurs de blé à l'Europe occidentale, alors que le servage n'existait plus. Il est aussi probable que derrière l'approche basée sur la reconnaissance du rôle principal du facteur climatique et naturel dans l'histoire russe, se laisse sentir non seulement une explication parfois assez convaincante de plusieurs phénomènes, mais aussi la notion de détermination du processus historique, d'absence de libre choix pour l'homme dans l'histoire. Enfin, le troisième point de vue a aussi, bien sûr, certains fondements. Malheureusement, ses auteurs ne disent rien sur les moyens de déterminer et mesurer l'aspiration de l'homme à la liberté. Dans tous les cas, il est probable que le long maintien du

46. MILOV, 1998, p. 561.

servage en Russie n'a aucunement favorisé la préparation de la paysannerie russe à l'affranchissement, mais qu'il a au contraire fixé dans sa conscience et sa perception du monde les traits évoqués ci-dessus.

Cependant, dans la littérature russe contemporaine, on rencontre des tentatives pour réduire totalement la signification du servage, pour minimiser son rôle, surtout quand il s'agit des problèmes relatifs à la formation de la société civile en Russie. Ce faisant, on utilise comme arguments les données concernant le servage dans les autres pays européens et l'esclavage en Amérique. Parfois, on observe alors une manipulation évidente des faits historiques. Par exemple, un des partisans de cette approche affirme :

> « La société actuelle (civile) des immigrants d'Europe en Amérique a utilisé l'esclavage durant trois cents ans et sans aucun problème moral. Ce faisant, elle a été considérée comme un idéal de démocratie, alors que dans le même temps, l'Occident insultait 'la Russie despotique' pour son servage qui n'a pas existé aussi longtemps et seulement dans les régions centrales[47]. »

L'analyse critique de cette affirmation, aussi bien que la description du destin de la question paysanne en Russie après l'abolition du servage, débordent le cadre de cet article. Il est suffisant de dire qu'elle est restée la plus importante durant toute la seconde moitié du XIXe et au début du XXe siècle, et a été l'objet principal des dissentiments entre le pouvoir et la société. En même temps, certaines recherches récentes montrent que le pouvoir était mené souvent à la bride par la soit-disant intelligentsia progressiste qui le critiquait férocement. D'ailleurs, tous les deux se sont rejoints dans leur aspiration à diriger les paysans sur la base des principes de servage bien assimilés par eux. Cette tendance à décider du sort de la paysannerie sans les paysans s'observe aussi dans la Russie actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

ABRAMOVA, I.L, « La politique de l'absolutisme envers les paysans privés en 1796-1801 » [« Politika samoderjavia v otnochenii tchastnovladeltcheskikh krestian v 1796-1801 »], *Vestnik Moskovskogo gossoudarsvennogo ouniversiteta*, seria 8, Istoria, 1989, n° 4.

BARLETT, R., « Catherin's II Draft Charter to the State Peasantry », *Canadian-American Slavic Studies*, 23, Spring 1989.

DACHKOVA, E.R., Les Notes, Leningrad, 1985 [*Zapiski*, L., 1985].

GOLIKOVA, N.B., « Le commerce de paysans serfs sans la terre dans les années 1720 » [Torgovlia krepostnymi bez zemli v 20 godakh XVIII v.], *Istoritcheskie zapiski*, 1972. t. 90.

HELLIE, R., *Slavery in Russia, 1450-1725*, Chicago / Londres, 1982.

KAMENSKI, A.B., *De Pierre le Grand à Paul I. Les réformes en Russie du XVIIIe siècle : Expérience d'une analyse intègre*, Moscou, 2000 [*Ot Petra I do Pavla I. Reformy v Rossii XVIII veka : Opyt tselostnogo analiza*, M., 2000]*;*

—, *Le Quotidien des citadins russes : Les anecdotes historiques de la vie provinciale du XVIIIe siècle*, Moscou, 2006 [*Povsednevnost rousskikh gorodskikh obyvateleï : Istoritcheskie anekdoty iz provintsialnoï jizni XVIII veka*, M., 2006].

47. KARA-MOURZA, s. d., t. 1.

KARAMZINE, N.M., *Note sur la Russie ancienne et nouvelle*, Moscou, 1991 [*Zapiska o drevneï i novoï Rossiï*, M., 1991].

KARA-MOURZA, S.G., *La Civilisation soviétique [Sovetskaia tsivilizatsia]*, t. 1., site internet: Kara-Murza.ru/books/sc_a/sc_a76.htm Dernière visite le 17 janvier 2006.

KOMISSARENKO, A.I., *L'Absolutisme russe et le clergé au XVIIIe siècle*, Moscou, 1990 [*Rousski absolutism i doukhovenstvo v XVIII veke*, M., 1990].

KOUROUKINE, I.V., *Époque de tempêtes de la cour*, Riazan, 2004 [*Epokha dvorskikh bour*, Riazan, 2004].

MANIAKOV, A.G., *Le Développement du servage en Russie dans la deuxième moitié du XVIIe siècle)*, Moscou-Leningrad. 1962 *[Razvitie krepostnogo prava v Rossii vo vtoroï polovine XVII veka*, M.-L., 1962].

MEDOUCHEVSKI, A.N., *L'Affermissement de l'absolutisme en Russie*, Moscou, 1994 *[Outverjdenie absolutisma v Rossii*, M., 1994].

MEEHAN-WATERS, B., *Autocracy ans Aristocracy and the Russian Service Elite of 1730*, New Brunswick, N.Y., 1982.

MILOV, L.V., *Le Laboureur russe et les particularités du processus historique russe*, Moscou, 1998 *[Velikorousski pakhar i ossobennosti rossiïskogo istoritcheskogo protsessa*, M., 1998].

Recueil complet de lois de l'Empire Russe, Saint-Pétersbourg, 1830 [*Polnoe sobranie zakonov Rossiïskoï imperii*, StP, 1830].

Le Projet du nouveau Code élaboré par une commission législative 1754-1766, Saint-Pétersbourg, s. d. [*Proekt novogo Oulojenia, sostavlennyï zakonodatelnoï komissieï 1754-1766*, StP, s. d.].

PROKHOROV, M.F., *Les Serfs attachés à la glèbe en Russie dans les années 1750 et au début des années 1770. Exposé des grandes lignes de la thèse pour le grade universitaire de docteur en histoire*, Moscou, 1998 [*Krepostnoe krestianstvo Rossii v 1750 – natchale 1770 godov. Avtoreferat dissertatsii na soiskanie outchenoï stepeni doktora istoritcheskikh naouk*, M. 1998].

RIASANOVSKY, N.V., « The Image of Peter the Great in Russian History and Thought ans its Present Condition », *Mesto Rossii v Evrope / The Place of Russia in Europe*, Budapest. 1999.

La Législation russe des Xe-XXe siècles, Moscou, 1987 [*Rossiïskoe zakonodatelstvo X-XX vv.*, M., 1987].

SEMEVSKI, V. I., « L'octroi des domaines sous Paul I » [« Pojalovania naselennykh imeni pri imperatore Pavle I »], *Rousskaia mysl*, 1882, n°12;

—, *La Question de paysannerie en Russie au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle*, t. 1, Saint-Peterbourg, 1888 [*Krestianski vopros v Rossii v XVIII i pervoï polovine XIX veka*, t. 1, StP, 1888];

—, *Les Paysans à l'époque du règne de Catherine II*, t. 2, Saint-Peterbourg, 1901 [*Krestiane v tsarstvovanie imperatritsy Ekateriny II*, t. 2, StP, 1901].

VOSKRESSENSKI, N.A., *Actes législatifs de Pierre le Grand*, Moscou / Leningrad, t. 1, 1945 [*Zakonodatelnye akty Petra I*, t. 1, M.-L., 1945].

ZAVIALOV, A., *La Question des domaines de l'Église sous l'impératrice Catherine II*, Saint-Peterbourg, 1990 [*Vopros o tserkovnykh imeniakh pri imperatritse Ekaterine II*, StP, 1990].